

« J'habite... enfin..., je me comprends » : l'appropriation territoriale des adolescents placés en question

Fleur Guy

Numéro 19, automne 2013

La migration des jeunes : quelles mobilités? Quels ancrages? La place des liens familiaux et des relations intergénérationnelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023774ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023774ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

INRS-UCS

ISSN

1708-6310 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guy, F. (2013). « J'habite... enfin..., je me comprends » : l'appropriation territoriale des adolescents placés en question. *Enfances, Familles, Générations*, (19), 127–144. <https://doi.org/10.7202/1023774ar>

Résumé de l'article

Le rapport à l'espace des adolescents, et plus particulièrement leur mobilité, est souvent appréhendé à travers le prisme de la famille et d'un lieu de résidence unique. Pourtant, certains individus vivent dès l'adolescence des situations de multirésidentialité, en lien notamment avec une prise en charge fondée sur le déplacement géographique. L'analyse des situations résidentielles des enfants placés montre une diversité de configurations, impliquant les parents, mais aussi la famille élargie et l'entourage. L'appropriation territoriale des adolescents intègre alors de multiples espaces : entre le domicile familial et le lieu de placement apparaissent des espaces tiers, révélateurs d'un rapport affectif au territoire.

« J'habite... enfin..., je me comprends » : L'appropriation territoriale des adolescents placés en question

Fleur Guy

Université Lumière Lyon 2
UMR 5600 Environnement Ville Société
Fleur.guy@univ.lyon2.fr

Résumé

Le rapport à l'espace des adolescents, et plus particulièrement leur mobilité, est souvent appréhendé à travers le prisme de la famille et d'un lieu de résidence unique. Pourtant, certains individus vivent dès l'adolescence des situations de multirésidentialité, en lien notamment avec une prise en charge fondée sur le déplacement géographique. L'analyse des situations résidentielles des enfants placés montre une diversité de configurations, impliquant les parents, mais aussi la famille élargie et l'entourage. L'appropriation territoriale des adolescents intègre alors de multiples espaces : entre le domicile familial et le lieu de placement apparaissent des espaces tiers, révélateurs d'un rapport affectif au territoire.

Mots clés : Placement, adolescent, mobilité, représentation spatiale, appropriation territoriale.

Abstract

The connection with adolescent space and, more specifically, its mobility, is often comprehended through the framework of the family and of a single residential location. However, some individuals experience adolescence via multiresidential situations, more especially related to a taking into care linked to a geographical shift. An analysis of the residential situations of foster children brings out a range of patterns, involving parents but also extended families and those in their immediate environment. Adolescent territorial appropriation thus takes over numerous spaces: third-party spaces that appear between the family home and the residential location, demonstrating the existence of an emotional relationship with the territory.

Keywords: Placement, adolescent, mobility, multiresidentiality, spatial representation, territorial appropriation

Si la mobilité est une valeur montante de la société (Bacqué et Fol, 2007), elle se décline à différentes échelles spatiales et temporelles, avec des degrés d'intensité multiples selon les individus et les moments de leur vie. L'existence de plusieurs lieux de résidence pour un même individu implique par exemple des déplacements fréquents, mais aussi un rapport spécifique à l'espace, marqué par la multirésidentialité. Si elle est envisagée dans le cas des ménages ou des personnes âgées, la birésidentialité concerne aussi des populations plus jeunes, les adolescents notamment. Avant l'étape de la décohabitation, l'adolescent peut vivre dans plusieurs logements. Étudié dans le contexte de la famille, avec le cas des familles recomposées (Clément et Bonvalet, 2005), le système résidentiel peut s'étendre en dehors du contexte familial. C'est le cas notamment pour les adolescents vivant une partie de la semaine en internat ou pour ceux placés en établissement au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Le placement correspond à l'hébergement et à la prise en charge d'un mineur ou d'un jeune majeur en dehors de son domicile familial, dans un établissement collectif ou dans une famille d'accueil. Cet article s'intéresse au placement en établissement et plus spécifiquement au placement en MECS (Maisons d'enfants à caractère social) et foyers. Le terme MECS correspond à une « dénomination administrative » qui recoupe dans les faits « des équipements très divers », dont les foyers (Chapponnais, 2008). La référence à l'« enfant » dans l'acronyme MECS peut être trompeuse, puisque les MECS accueillent pour certaines seulement des adolescents. Dans ce cas, les établissements ont souvent le nom de « foyer » même s'ils sont administrativement considérés comme des MECS. L'enquête présentée ici portant sur des adolescents, le terme « foyer » permet de préciser celui de MECS.

Dans le champ de la protection de l'enfance, le terme « enfant » est avant tout appréhendé dans sa dimension de filiation et d'absence de responsabilité (en lien avec la minorité juridique). À ce titre, certaines références à l'enfant peuvent tout aussi bien concerner les adolescents, dans le cas des droits de l'enfant, par exemple. L'usage du terme « adolescent » introduit une distinction d'âge. Bien que les bornes limitant cette période soient particulièrement mouvantes, et même en prenant une acception très large de l'adolescence, il exclut certains individus du fait de leur jeune âge, fixé à onze ans pour notre recherche. Plus qu'à une tranche d'âge biologique, le concept d'adolescence renvoie « au processus individuel de croissance ou de développement » (Marcelli, 2010 : 15) et permet de prendre en compte les dimensions développementales de l'individu. Cette conception d'un individu en cours de développement rejoint celle des institutions de placement elles-mêmes, qui ont pour objectifs de protéger l'individu, mais aussi de le préparer à une sortie de prise en charge et à l'autonomie, au sens d'indépendance par rapport au soutien des tiers ou des pouvoirs publics. La question de la sortie du dispositif se pose en effet pour les adolescents se rapprochant de la majorité juridique. Le passage à la majorité (ou aux vingt-et-un ans dans certains cas) implique la sortie d'une prise en charge au titre de « l'enfance » pour entrer dans celle relative à la « jeunesse » et peut introduire des ruptures dans l'accompagnement (Lima, 2012). Le passage à la majorité s'accompagne d'une prise en charge moins systématique, alors même que les adolescents placés constituent une population fragile.

Ainsi, les différents types de « parcours de placement » analysés par Émilie Potin révèlent l'instabilité de certains d'entre eux. La distinction entre « enfants placés », « enfants déplacés » et « enfants replacés » témoigne de parcours résidentiels où la prise en charge en famille d'accueil peut alterner avec des retours au domicile familial (Potin, 2009). On retrouve cette instabilité dans l'analyse des parcours de « jeunes délinquants », avec pour certains la succession de différentes prises en charge et l'effet

miroir entre le « degré de coercition du lieu de placement » et « l'ancrage dans la délinquance » de l'individu concerné (Jamet, 2010). Dans une perspective qui dépasse le temps de la prise en charge, Isabelle Frechon étudie les trajectoires résidentielles et familiales de femmes placées à l'adolescence, montrant que leur devenir à l'âge adulte est proche de celui du reste de la population. Cependant, la période qui fait directement suite à la fin du placement est souvent difficile, en lien avec l'absence ou la faiblesse de solidarités familiales à un moment où elles sont particulièrement sollicitées par ailleurs (Frechon, 2003). Enfin, pour ne prendre que l'exemple de l'entrée dans la vie active, les difficultés scolaires et familiales ou la situation de migration dans laquelle se trouvent certains correspondent aux situations pouvant conduire à des difficultés d'intégration des jeunes (Loncle, 2010).

Allant de quelques mois à plusieurs années, l'accueil de jeunes dans un établissement induit une mobilité à différentes échelles temporelles : le placement peut être considéré comme une mobilité résidentielle, mais il implique des mobilités quotidiennes spécifiques, avec des déplacements plus ou moins fréquents entre le lieu de placement et d'autres lieux de vie. Alors que le rapport des adolescents à l'espace, envisagé en termes de mobilité et d'ancrage, est souvent analysé par le prisme de la famille, le placement invite à s'interroger sur la place de la famille dans ces processus en prenant en compte la diversité des situations familiales. En effet, le schéma de l'adolescent vivant dans sa famille jusqu'à la décohabitation ne peut pas être appliqué dans le cas des adolescents placés, puisque le placement repose sur l'introduction d'un nouveau lieu de vie pour l'individu. Fondée sur deux objectifs paradoxaux de mise à distance et de proximité avec la famille, cette prise en charge a une dimension spatiale forte. Ces objectifs s'inscrivent dans des configurations familiales complexes et les situations résidentielles des adolescents sont alors multiples, marquées par un ou plusieurs lieux de vie. Certains sont par exemple en situation de multirésidentialité, avec un ou plusieurs autres lieux où ils sont hébergés régulièrement, d'autres sont dans une résidentialité unique. Face à une mobilité souvent contrainte, comment les jeunes placés se situent-ils? Plus précisément, dans quelles conditions et selon quelles modalités le rapport au territoire de ces adolescents se construit-il? Et enfin, quels sont les territoires de référence pour les jeunes et quelles fonctions assument-ils?

Cet article s'appuie sur une enquête menée dans quatre établissements de placement du département du Rhône. L'entrée par un lieu de vie qui n'est pas familial permet de mettre en lumière certaines modalités du processus d'appropriation territoriale. Après avoir présenté dans un premier temps la méthodologie mise en œuvre pour mener à bien cette recherche, cet article analyse ensuite les dimensions familiale, institutionnelle et territoriale du rapport à l'espace des adolescents et montre la complexité des situations familiales et résidentielles des adolescents placés. Dans un troisième temps, la mise en regard des pratiques et des représentations spatiales des adolescents révèle un écart entre deux modalités du rapport à l'espace : l'appropriation territoriale des adolescents ne recoupe qu'en partie les situations résidentielles dans lesquelles ils s'inscrivent et montre, au-delà des pratiques, l'importance du rapport affectif au territoire dans la construction des lieux d'ancrage.

1. Le placement en observation, le rapport à l'espace en représentations : méthodologies d'enquête

Les résultats présentés ici sont issus d'une recherche réalisée dans quatre établissements accueillant des mineurs dans le département du Rhône. Ces établissements sont habilités à accueillir des jeunes placés par la PJJ et l'ASE, en placement administratif, judiciaire civil ou judiciaire pénal. Choisis pour leur double habilitation, ils ont aussi été sélectionnés en fonction de leur localisation. Afin de

prendre en compte leur contexte territorial, nous nous sommes référés à la catégorisation du zonage en aires urbaines et en aire d'emplois de l'espace rural (ZAUER) de l'INSEE (1999), mais aussi à l'accessibilité, en transports en commun, au centre-ville de l'agglomération lyonnaise. L'enquête étant encore en cours dans l'établissement situé dans la commune centre de l'aire urbaine considérée, les résultats présentés ici ne concernent que trois établissements (Tableau 1 : Établissements de l'enquête).

Tableau 1 :
Établissements de l'enquête

	Foyer 1	Foyer 2	Foyer 3
Environnement de la commune	rural	périurbain	urbain
Sexe des jeunes accueillis	garçons	mixte	filles
Âges des jeunes accueillis	14-18	13-18	14-18
Nombre de jeunes accueillis	6	24	19
Nombre de jeunes enquêtés	4	12	11

L'enquête réalisée dans ces établissements repose sur plusieurs méthodes. Une méthode ethnographique a tout d'abord conduit à l'observation, à raison de deux à trois jours par semaine pendant un an, du quotidien de ces établissements. Réalisés pendant des journées en semaine, également en soirée, pendant les week-ends et les vacances scolaires, les temps de présence ont permis d'observer les déplacements des adolescents placés, mais aussi les modalités de ces déplacements à différents moments. L'ethnographie a été complétée par des entretiens avec plusieurs types d'acteurs. Des acteurs institutionnels, des directeurs d'établissements et des éducateurs ont été interrogés ainsi que les jeunes placés eux-mêmes. Sur les trois terrains d'enquête mobilisés ici, 27 adolescents âgés de 12 à 18 ans ont été interrogés, avec une répartition équilibrée entre filles (14) et garçons (13). À terme, l'échantillon devrait comporter un nombre équivalent d'individus dans chaque foyer afin de pouvoir prendre en compte le poids du contexte territorial ou du caractère mixte de l'établissement dans les processus observés.

Le rapport à l'espace des jeunes a été analysé par l'intermédiaire du jeu de représentation spatiale (JRS) qui a permis aux jeunes de répondre à la question « Quels sont les endroits où tu vas souvent? » en reconstruisant cet espace. Le JRS présente différents atouts pour notre recherche. À la différence de la carte mentale, qui nécessite l'acquisition de certaines compétences, notamment graphiques, de la part des enquêtés, le JRS « n'introduit pas de difficulté spécifique à un groupe d'âge pour communiquer à l'enquêteur une représentation de l'espace » (Ramadier et Depeau, 2010 : 71) et permet d'envisager les représentations spatiales d'un échantillon incluant des individus ayant un large écart d'âge. Ce premier intérêt du JRS, lié à la dispersion de l'âge de l'échantillon de notre enquête, se double d'un atout lié aux caractéristiques plus sociales des enquêtés. En effet, une forte proportion d'entre eux ne sont pas scolarisés ou suivent des cursus particuliers, témoignant d'un rapport difficile à la scolarité. Dans ce contexte, l'introduction de l'entretien par un outil ludique facilite certainement l'accord des adolescents pour l'entretien. Ensuite, la simplicité des consignes du JRS garantit également une forte participation dans le déroulement de

l'entretien qui se poursuit avec des questions sur la perception de la prise en charge et le rapport affectif au territoire. Les représentations spatiales issues du JRS peuvent être analysées de différentes manières. Alors que la structure de la représentation donne des indications sur le degré de familiarité avec l'espace représenté, en lien avec les modalités de sa fréquentation (Depeau et Ramadier, 2005), les éléments cités permettent d'appréhender les référents spatiaux des enquêtés. L'objectif de la consigne qui demande au jeune de « montrer les endroits où il va souvent » est de laisser une place importante à l'interprétation de l'enquêté afin que les diverses situations liées au placement puissent être représentées. La représentation obtenue peut ainsi varier fortement d'un entretien à l'autre, en termes d'échelle ou de nombre d'éléments représentés.

Ces représentations sont mises en relation avec les pratiques spatiales associées et les situations résidentielles des jeunes et permettent ainsi de mieux comprendre le processus d'appropriation territoriale des adolescents placés. Les situations résidentielles des adolescents placés sont ici appréhendées par l'intermédiaire des prescriptions faites par le juge dans l'ordonnance de placement ou par les indications présentes sur les calendriers de sortie établis par le service de l'ASE responsable. Si ces indications officielles ne correspondent pas toujours aux pratiques réelles des adolescents, elles donnent une idée de l'étendue possible de leur lieu de résidence. Deux types de situations ressortent dans un premier temps : un système résidentiel extraétablissement, dans lequel l'adolescent vit dans d'autres lieux que le foyer, et un système appelé « Foyer-centré », dans lequel l'établissement est le seul lieu de vie de l'adolescent. Cette classification issue de l'analyse des dossiers des jeunes ne reflète qu'en partie la réalité des situations. Les droits d'hébergement ordonnés par le juge des enfants et les calendriers de sortie réalisés par les services de l'ASE sont en effet soumis à une négociation forte entre les différents acteurs : service, éducateurs du foyer, famille, adolescents. Si elle ne prend pas en compte toute la complexité des situations, cette classification montre cependant la diversité des situations résidentielles des adolescents placés, marquées par une mobilité spécifique. À l'échelle du quotidien ou de la mobilité résidentielle, celle-ci fait intervenir la famille, les institutions et les territoires.

2. Le rapport à l'espace des adolescents, entre famille, institutions et territoires

Recouvrant des réalités différentes selon l'échelle spatiale et temporelle du déplacement envisagé, la mobilité se décline en mobilité quotidienne, mobilité résidentielle, voyage et migration (Kaufmann, 2006). La résidence apparaît comme un angle intéressant pour envisager différentes dimensions de la mobilité : à la fois les parcours quotidiens se déployant à partir du lieu de résidence, mais aussi les trajectoires résidentielles impliquant des changements de résidence ou encore la superposition de plusieurs lieux de résidence à un temps donné. Qu'elle soit quotidienne ou résidentielle, la mobilité des adolescents est avant tout analysée dans ses liens avec le contexte familial, avec des variations selon l'âge des individus et l'échelle de mobilité considérée.

2.1 Mobilité et ancrage des adolescents au quotidien : de la famille aux territoires

Dans les recherches récentes, la mobilité quotidienne des adolescents est appréhendée par le double prisme de l'environnement familial et du contexte résidentiel. Ces deux facteurs sont ainsi mobilisés pour expliquer l'acquisition des compétences de mobilité des individus. Au-delà du déplacement, c'est bien la mobilité comme « propension ou compétence, c'est-à-dire comme qualité des personnes » (Ripoll et Veschambre,

2005a : 468), ou la mobilité dans sa dimension potentielle, la « motilité » (Kaufmann, 2006), qui est étudiée. Celle-ci serait ainsi acquise différemment selon les contextes familiaux au sens large, prenant à la fois en compte la structure et les fonctionnements familiaux ainsi que les contextes urbains dans lesquels ils s'intègrent (Kaufmann et Widmer, 2005). Dans la sphère de ces fonctionnements familiaux apparaît la question de l'encadrement parental. La famille constitue dans un premier temps le contexte dans lequel se déroulent les sorties accompagnées. Avec l'avancée en âge des individus, elle définit le cadre permettant, selon différentes modalités, la réalisation de sorties autonomes. Cette autonomie dans les déplacements, par opposition aux déplacements réalisés avec des adultes ou des pairs, impacte les représentations spatiales des individus (Tsoukala, 2001) et leur rapport futur à l'espace.

Si les travaux traitant des enfants sont centrés sur l'apprentissage des espaces urbains et les pratiques et représentations parentales associées (Depeau, 2008; Rivière, 2012), l'autonomie des adolescents donne lieu à des analyses de leurs pratiques de l'espace, indépendamment des prescriptions parentales. Le rapport des jeunes à la ville, appréhendé à l'échelle de l'agglomération urbaine, révèle certaines hétérogénéités sociospatiales (Bigoteau *et al.*, 2009). Ces travaux concernant les pratiques et représentations spatiales des adolescents au quotidien sont plus centrés sur le contexte sociospatial que familial. Ils mettent en effet en lien la catégorie sociale des « jeunes » avec des contextes sociospatiaux spécifiques, urbains (Lepoutre, 1997) ou ruraux (Renahy, 2005). À plus grande échelle, l'inscription spatiale des adolescents est analysée dans les espaces publics centraux (Berthet, 2007) ou périphériques (Danic, 2012). Ces travaux qui appréhendent les pratiques et représentations spatiales des adolescents à l'échelle du quartier ou de la ville posent aussi la question du rapport des individus à l'espace. L'appropriation, au fondement même du territoire dans la définition qu'en font certains géographes (Brunet *et al.*, 1992), correspond à un premier degré dans la relation entre l'individu et une aire délimitée désignée comme territoire. Celle-ci peut prendre la forme d'appartenance lorsqu'un rapport affectif au territoire s'ajoute à la simple appropriation (Ripoll et Veschambre, 2005b). Enfin, l'ancrage constitue également une modalité de ce rapport à l'espace qui insiste sur les liens entre territoire et identité des individus. Ces différentes modalités témoignent du caractère dynamique du rapport des individus au territoire et invitent à interroger sa construction chez les adolescents.

Les études concernant les pratiques spatiales quotidiennes des adolescents donnent différents sens à l'espace résidentiel et soulignent notamment l'influence de la sphère résidentielle et de son organisation sociale ou spatiale sur les choix parentaux. Du fait de l'autonomie de cette population, le contexte résidentiel est aussi pris en compte dans les relations qu'entretient l'individu avec lui. Le rôle des pairs, marginal pour les populations enfantines, est également envisagé. Plus largement, la mobilité est appréhendée comme une compétence nécessaire aux jeunes pour atteindre une future insertion (Le Breton, 2005). L'analyse des mobilités résidentielles des adolescents permet d'envisager le lieu de résidence dans une perspective temporelle différente.

2.2 Mobilité résidentielle des adolescents : de la famille à l'institution

Le passage à l'analyse des mobilités résidentielles des adolescents replace l'individu dans son contexte familial. Dans une perspective longitudinale, les lieux de vie de l'enfance peuvent expliquer rétrospectivement les positions sociospatiales tenues par les individus. « L'effet socialisateur des modes de résidence pendant l'enfance » fait alors référence aux espaces de la famille (Authier *et al.*, 2010 : 8). Cette prise en compte des espaces de référence est complétée par une approche globale des liens entre habitat et famille. L'existence de lieux multiples de résidence que l'on retrouve avec le

concept de « système résidentiel » (Pinson, 1988) est ainsi mobilisée pour comprendre ces relations. En considérant les lieux d'origine, les lieux de résidence de la famille et les lieux réellement fréquentés par les individus, se dessine une « carte familiale des possibles » qui, mise en lien avec les lieux de la famille identifiés par les individus comme étant ceux « dans lesquels ils se rendent fréquemment, qu'ils habitent ou auxquels ils sont attachés », est révélatrice des liens et fonctionnements familiaux (Bonvalet et Lelièvre, 2005 : 120). Si la famille est étudiée au regard des espaces dans lesquels elle s'inscrit, les choix résidentiels peuvent être expliqués par les préoccupations familiales, contribuant à la prise en compte des questions familiales et résidentielles comme « un couple indissociable » (Bertaux-Wiame, 1995).

À échelle temporelle plus réduite, on retrouve cette imbrication entre système résidentiel et système familial, notamment à travers la question des choix résidentiels. Les préoccupations liées aux enfants, et notamment à leur scolarisation, entrent en jeu dans le choix des localisations de résidence, mais d'autres facteurs entrent aussi en compte, pouvant influencer fortement les trajectoires résidentielles. Il s'agit d'abord de la vie professionnelle des parents qui, dans un contexte de fluidité accrue, implique une mobilité parfois subie pour l'ensemble du ménage ou l'un de ses membres (Vignal, 2003). Qu'ils impliquent le déménagement de l'ensemble de la famille, la birésidentialité d'un des parents, ou le fait de rester dans le logement actuel, les choix professionnels des parents ont des répercussions sur les mobilités des enfants. Ensuite, une séparation des parents implique parfois une nouvelle trajectoire résidentielle pour les enfants. Un changement de résidence pour des membres de la famille entraîne donc de nouvelles formes de mobilités pour les autres membres et dans certains cas une birésidentialité pour les enfants. D'autres situations peuvent conduire à cette birésidentialité, notamment lorsque l'individu réside dans un autre lieu que celui de sa famille plusieurs nuits par semaine, de façon régulière. Cette double résidentialité peut être organisée par la famille, dans le cas par exemple des adolescents logés en internat pendant leur scolarité, mais elle renvoie également à d'autres prises en charge. Le placement des enfants et adolescents constitue ainsi une situation de multirésidence peu explorée.

Des configurations familiales et résidentielles multiples

Prononcée dans un contexte judiciaire ou administratif, la mesure de placement intervient si un certain nombre de conditions ne sont pas respectées au sein de la famille. Ainsi, une mesure d'assistance éducative peut intervenir « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises » (article 375 du Code civil). Associées ou non à d'autres difficultés, sociales ou scolaires notamment, les difficultés familiales apparaissent au premier rang des raisons expliquant le placement dans le discours des éducateurs et acteurs institutionnels rencontrés. L'environnement familial est ainsi présenté comme un milieu dangereux pour l'adolescent. Les difficultés identifiées dépassent le temps présent et s'inscrivent dans le passé du jeune, « son enfance » (Entretien éducatrice, Foyer 2, 2012-09-07) et « l'histoire familiale » (Entretien éducatrice, Foyer 1, 2012-04-25) plus globale. Même lorsque les difficultés familiales ne motivent pas le placement en premier lieu, dans le cas par exemple d'un placement pénal pour des faits de délinquance, elles sont soulignées par les acteurs sociaux. Ces difficultés familiales peuvent être associées à des difficultés sociales et économiques, territorialisées dans certains cas.

Les adolescents placés se trouvent en outre dans des situations familiales très diverses qui peuvent être appréhendées à travers la question de l'autorité parentale. L'autorité

parentale, qui correspond aux droits et devoirs des parents exercés dans l'intérêt de l'enfant jusqu'à sa majorité ou son émancipation, peut être retirée à l'un ou aux deux parents sur décision judiciaire. Pour les enfants et adolescents rencontrés, l'autorité parentale peut concerner les deux parents, l'un des deux, ou aucun. La famille élargie et l'entourage prennent dans certains cas le relais des parents, qu'ils aient l'autorité parentale ou non, de manière informelle ou officielle. Un tiers digne de confiance peut alors être désigné. Enfin, certains jeunes sont pris en charge au titre de leur isolement et ne bénéficient donc d'aucun soutien dans leur famille ou entourage. C'est le cas notamment des mineurs isolés étrangers, catégorie désignant « une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant » (Debré, 2010 : 15). Les configurations familiales des adolescents placés sont complexes et induisent souvent déjà des systèmes résidentiels marqués par plusieurs lieux (parents séparés, famille élargie) auxquels s'ajoute le territoire du foyer au moment du placement. Ce dernier prend en effet en compte les lieux de vie antérieurs de l'adolescent, dans un rapport parfois contradictoire. Ces objectifs contradictoires de proximité et distance à la famille et les multiples configurations familiales observées conduisent à identifier différents types de situations résidentielles pour les adolescents placés.

Dans le tableau suivant (Systèmes résidentiels des adolescents placés), les adolescents de notre échantillon sont classés en fonction des différents lieux de résidence. Pour ceux dont le foyer n'est pas le seul lieu de résidence, le système résidentiel peut s'étendre à trois sphères : la sphère parentale (que le domicile d'un ou des deux parents soit fréquenté), la sphère familiale élargie et la sphère de l'entourage. La répartition des adolescents interrogés entre les différentes situations résidentielles montre dans un premier temps que l'espace résidentiel parental ne permet pas d'appréhender toutes les situations observées. La place des systèmes résidentiels de type parental au regard des autres configurations est relativement peu élevée : les deux tiers des situations résidentielles des adolescents de notre échantillon n'intègrent pas d'espaces parentaux ou familiaux. La mise en regard de ce tableau avec les configurations familiales évoquées précédemment montre dans un deuxième temps qu'il n'y a pas de stricte adéquation entre la situation familiale et la situation résidentielle. Plusieurs jeunes ayant des contacts avec l'un de leurs parents ou leur famille élargie sont pourtant dans un système résidentiel centré sur l'établissement (Foyer-centré). Inversement, certains jeunes isolés de leur famille, dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient dans un système résidentiel « Foyer-centré », sont dans un système résidentiel « Extraétablissement-entourage ». Certains mineurs isolés étrangers ont ainsi la possibilité de se rendre régulièrement, tous les week-ends ou un week-end sur deux, chez des personnes de leur entourage.

Tableau 2
Systèmes résidentiels des adolescents placés

Système résidentiel	Nombre d'individus	
Extraétablissement	monoparental	6
	Parents biparental	1
	Famille élargie	2
	Entourage	6
Foyer-centré	12	

Les trajectoires résidentielles marquées par le déplacement et l'instabilité pendant la prise en charge institutionnelle, et après, le sont aussi à plus court terme : le placement implique en effet des déplacements plus ou moins nombreux entre le lieu de placement, le ou les domiciles parentaux, mais aussi d'autres lieux.

3. Placement et appropriation territoriale : enjeux et modalités

Le contexte de placement introduit plusieurs spécificités dans la prise en compte du rapport de l'adolescent à l'espace : alors que l'appropriation territoriale est un enjeu fort de la prise en charge, l'étude des pratiques et représentations spatiales des adolescents placés montre la complexité de leur cadre de vie au-delà du domicile familial et introduit le rapport affectif au territoire dans la construction des lieux d'ancrage.

3.1 L'appropriation territoriale, un enjeu en tension de la prise en charge

Les difficultés familiales conduisent au retrait du mineur de sa famille et à son placement dans un établissement habilité à recevoir des individus placés au titre de la protection de l'enfance. Le placement implique donc une distance, même faible, avec le domicile parental. Mais plus que la distance géographique, c'est la distance psychique qui est soulignée par les acteurs sociaux. Interrogée sur l'objectif de mise à distance du placement, une éducatrice répond ainsi qu'il ne s'agit « pas d'une mise à distance kilométrique, même si le fait qu'il y ait un foyer, c'est une mise à distance » (Entretien éducatrice, Foyer 3, 2012-04-18). Le placement sert ainsi « à mettre une distance physique et psychique entre parents et enfant afin de rassurer celui-ci, de penser pourquoi parents et enfant ne peuvent pas vivre ensemble, d'identifier ce qui est insupportable dans cette relation et de donner à l'enfant la liberté d'être lui-même » (Baudis, 2011 : 31). La mise à distance intervient donc conjoncturellement pour protéger un adolescent en danger dans sa famille ou son quartier et permet ainsi de soustraire l'individu à une situation de danger. Cette distance, liée au simple fait que l'adolescent ne vit plus avec sa famille, peut être modulée selon les objectifs du placement et être en lien avec le rapport à l'espace des adolescents, identifié comme problématique par les éducateurs.

Le rapport entretenu entre le jeune et l'espace, décliné sur l'axe du diptyque ancrage/errance, apparaît dans le discours des éducateurs, autant en entretiens que pendant les observations. Dans ce double rapport à l'espace que les professionnels identifient chez les jeunes, les notions d'appartenance et d'identité tiennent une place

importante. Le premier type de rapport à l'espace identifié par les équipes, « l'ancrage », est souvent associé au terme de « quartier ». L'ancrage renvoie alors à l'attachement que le jeune peut avoir à un territoire, mais aussi à une appartenance plus globale, qui passe par exemple par la maîtrise des « codes » du quartier et d'une « culture urbaine », évoquée à plusieurs reprises dans les Foyers 1 et 2. Lors d'une discussion sur les raisons de l'échec du placement de H. au Foyer 1, S., éducatrice, explique le fait que H. n'ait pas pu rester dans l'établissement par « son attachement à la cité » : « il n'avait pas les mêmes codes, lui, c'était les règles de la rue qu'il connaissait, il était pas prêt pour ce qu'on lui proposait, y avait toujours l'appel de la cité » (Carnet de terrain, Foyer 1, 2012-04-10). Dans un autre établissement, une éducatrice détaille les différentes dimensions de cet attachement au « quartier » :

[...], ils ont tous le même langage, ils écoutent tous la même musique qui prône toutes les mêmes valeurs... Voilà pour eux, le quartier et tout ce qui y est attaché en termes négatifs... Vraiment, ils insistent là-dessus. Voler c'est pas grave, agresser, c'est la vie, la délinquance pour eux, finalement, c'est une fatalité, et plutôt que de vivre ça comme quelque chose d'imposé et de douloureux, ils vont dire « c'est la vie, c'est comme ça, ça fait partie de nous (Entretien éducatrice, Foyer 2, 2012-05-05).

L'attachement et l'appartenance évoqués dans ces deux extraits d'entretiens introduisent aussi l'idée d'un territoire porteur d'identité pour les jeunes. Cette identité semble être non seulement structurante aux yeux des éducateurs, mais aussi aliénante, puisque l'attachement au quartier limite l'autonomie des jeunes. Cette identité perçue comme négative, et risquant le cas échéant de mettre en échec le placement, peut alors être un enjeu fort de la prise en charge. L'institution propose en effet dans certains cas un nouveau référentiel d'identification, comme le montrent les deux extraits d'observations suivants. Le premier restitue un dialogue pendant une réunion d'observation dans le Foyer 2 tandis que le deuxième rend compte d'une conversation entre le directeur du Foyer 1 et un adolescent placé dans cet établissement :

Le cas de K. est évoqué en réunion d'organisation. Une cadre dit : « Ce gamin, il est très attaché au quartier, il nous en a parlé à l'entretien, il parle beaucoup de son quartier, il faudrait qu'il puisse être en lien avec les adultes ici pour lâcher le quartier, mais en même temps il doit lâcher le quartier pour pouvoir être en lien avec les adultes. » Et une éducatrice remarque : « Le quartier, c'est son identité. Faut voir ce qu'on peut lui proposer comme identification ici » (Carnet de terrain, Foyer 2, 2012-03-08).

Je suis attablée avec N. et nous engageons une discussion sur son projet professionnel, puis sur son parcours résidentiel et de placement. Il me parle alors de son enfance « passée dans le quartier », dans une commune de l'agglomération lyonnaise, et me dit : « Je me suis fait une réputation à vie dans le quartier. » Un peu plus tard, le directeur (D.) de l'établissement et un éducateur sont présents. La discussion s'engage autour d'un tatouage que N. veut se faire faire et dont les adultes souhaitent le dissuader.

D. : T'es un gars de la campagne, toi!

N. : Quoi?! Ça fait six ans que je suis ici...

D. : Ben oui, t'es un gars de la campagne, c'est tes plus belles années que t'as passées ici! (Carnet de terrain, Foyer 1, 2011-11-25).

Si N. me parle de son parcours de vie et de son « quartier » juste avant le dialogue rapporté ici, il ne revendique pas son appartenance actuelle à un « quartier ». Inscrit dans le territoire du foyer au travers de sa formation, mais également de sa relation amoureuse, il semble apprécier certaines habitudes liées à la localisation rurale de l'établissement, par exemple le fait d'aller chercher le bois en hiver. L'expression du directeur, « T'es un gars de la campagne », peut ainsi correspondre à une certaine réalité, mais montre sa volonté d'affirmation d'une identité marquée spatialement et en opposition avec son territoire d'origine.

Cette volonté de rompre avec un territoire porteur d'identité pour les jeunes se retrouve dans les choix effectués par les éducateurs au quotidien. Tout d'abord le choix du placement et de la localisation de l'établissement, dont les éducateurs signalent à plusieurs reprises qu'elle permet de « montrer autre chose aux jeunes ». La catégorisation des jeunes accueillis apparaît également en creux dans les choix de sorties hebdomadaires ou plus occasionnelles, pour lesquelles des lieux associés à certaines populations sont écartés par les éducateurs. F., éducatrice au Foyer 1, préfère que les jeunes aillent dans la commune voisine le mercredi après-midi : « On les amène, ils sont avec leurs copains, ou plutôt leurs copines d'ailleurs, mais c'est des jeunes du collège. C'est mieux que d'aller à [la commune du Foyer] jusqu'à 16 heures, trainer avec la racaille » (Carnet de terrain, Foyer 3, 2012-01-04). Lors d'une discussion entre B. et C., éducatrices du Foyer 2 qui préparent les vacances du mois d'août et recherchent une station balnéaire, j'évoque le Cap d'Agde. Les éducatrices semblent surprises : « On va pas les emmener là-bas, y a du shit, de la racaille! » alors que B. précise : « Moi je veux les amener chez les bourgeois! (rires) » (Carnet de terrain, Foyer 2, 2012-04-24). On voit ici la volonté pour les éducateurs de faire découvrir aux jeunes d'autres réalités, de les confronter à d'autres modes de vie pour lutter contre « l'entre-soi » décrit dans les quartiers. La distance avec le domicile familial peut ainsi se confondre avec une distance avec le quartier et se justifie à différents degrés : elle peut être liée à la protection d'un jeune en danger dans sa famille ou son quartier, mais elle peut aussi se justifier par la remise en cause de l'ancrage territorial perçu comme négatif. La mobilité géographique sur laquelle repose le placement se justifie alors surtout par le fait qu'elle introduit le jeune dans un autre espace social.

Dans les deux cas, l'éloignement est confronté à la nécessaire proximité de la famille. Cette nécessité pour l'enfant de conserver un lien avec elle est affirmée dans plusieurs textes législatifs. Elle apparaît dans la Convention internationale des droits de l'enfant et dans ses transpositions dans la législation française. Le maintien des liens entre l'enfant et ses parents, mais aussi entre frères et sœurs, est inscrit dans la loi du 5 mars 2007. L'objectif premier de protection s'articule ainsi autour de deux objectifs centrés sur la famille comme milieu de vie privilégié de l'enfant. Il s'agit en effet de « préserver autant que faire se peut les liens entre l'enfant et ses parents et promouvoir le milieu familial de façon à ce qu'il puisse, à terme, assumer ses obligations éducatives selon les normes sociales en vigueur » (Borgetto, Lafore, 2009 : 291). La prise en compte de cet impératif de maintien des liens familiaux conduit à une évolution des pratiques et peut par exemple induire des déplacements importants lorsque les enfants et adolescents font des visites régulières à leur famille ou à leur entourage. L'accessibilité au domicile familial dépend de la distance géographique, mais aussi de la présence de transports en commun et de la possibilité pour les enfants et adolescents (les plus jeunes surtout) de les utiliser. L'observation de la préparation du vendredi soir, moment du « retour en famille », pendant les réunions montre bien les difficultés d'organisation que peut poser cet impératif de liens à la famille. Les rondes des éducateurs qui raccompagnent en voiture les enfants ou adolescents au domicile familial pour le week-end révèlent le rôle de la mobilité pour concilier deux

objectifs qui peuvent apparaître contradictoires. La prise en charge doit tenir compte de la proximité de la famille, mais elle se construit sur le principe d'une distance géographique avec celle-ci. L'importante mobilité générée par cette contradiction participe ainsi à la complexité des situations résidentielles des adolescents placés.

3.2 « J'habite... enfin..., je me comprends » : une construction ambivalente du rapport à l'espace pour les adolescents placés

Aidant une jeune fille du foyer dans sa recherche de stage, je lui demande où elle souhaiterait le faire et évoque Villeurbanne en exemple. Elle me répond : « Ah ouais, Villeurbanne, j'habite là-bas en plus. J'habite... enfin..., je me comprends » (Carnet de terrain, Foyer 2, 2012-01-16). Cette réflexion témoigne de toute la complexité du rapport au territoire des adolescents placés. Si elle dit bien « habiter à Villeurbanne », J. relativise son affirmation en lui donnant une signification personnelle. L'expression « je me comprends » évoque ainsi un sens donné à « l'habiter » qui serait propre à cette jeune fille. Si la question de l'habiter n'est pas centrale ici, cet extrait d'enquête permet d'introduire l'ambivalence du rapport au territoire des adolescents placés et la tension entre espaces fréquentés et espaces représentés. L'écart entre les pratiques des adolescents et leurs représentations spatiales permet en effet de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans la construction du rapport à l'espace.

La complexité du rapport au territoire apparaît dans les entretiens réalisés avec les adolescents, qui laissent dans un premier temps entrevoir une appropriation différenciée des territoires. Les représentations, analysées en fonction des territoires représentés, font apparaître plusieurs configurations. Ainsi, le territoire de l'établissement de placement (quartier ou commune) est présent dans plus de la moitié des représentations (14/27). Ce territoire semble donc être un espace privilégié pour les adolescents, qui sont moins nombreux à représenter le territoire du domicile familial (8/27). Il est à noter que la plupart des adolescents représentent exclusivement l'un ou l'autre des territoires, puisqu'il n'y a que quatre représentations où les deux sont présents. Enfin, certaines configurations ne faisant apparaître ni le territoire de placement ni le territoire du domicile familial concernent un tiers de l'échantillon. Dans ces cas, l'espace représenté est appelé « espace tiers », n'intégrant ni le territoire du domicile familial ni le territoire du foyer. Ces résultats invitent donc à relativiser la place des territoires familiaux dans les représentations des adolescents, puisque ceux-ci sont représentés exclusivement par seulement quatre individus.

Cette relative absence de référence au territoire du foyer ou au territoire du domicile familial interroge dans un deuxième temps les liens entre la situation résidentielle des adolescents et leurs représentations territoriales. Les différents types de systèmes résidentiels observés permettent d'expliquer partiellement les représentations obtenues, puisque des spécificités apparaissent en fonction des types de systèmes résidentiels. Les adolescents dont le système résidentiel est parental représentent ainsi le territoire du foyer et du domicile familial. Aucun d'entre eux ne fait uniquement référence à un espace tiers. Les adolescents dont le système résidentiel est extraparental (famille élargie ou entourage) représentent peu le territoire du domicile familial, au profit du territoire du foyer, mais surtout des espaces tiers. Enfin, les adolescents dont le système résidentiel est centré sur le foyer réalisent les représentations les plus diverses, recoupant l'ensemble des configurations. Dans ce dernier cas, les territoires du foyer et les espaces tiers sont largement surreprésentés par rapport au territoire du domicile familial. Les territoires des systèmes résidentiels recoupent en partie ceux représentés par les jeunes. Ainsi, le territoire du foyer apparaît dans la moitié des représentations spatiales des jeunes dont le foyer est le seul espace de résidence. Cette correspondance n'est cependant pas évidente et invite à

interroger, au-delà des espaces fréquentés, la dimension affective du rapport au territoire, et donc le sentiment d'appartenance.

L'écart observé entre pratiques et représentations spatiales des adolescents se fait au profit de la représentation du territoire du foyer ou du domicile familial, alors que le lieu en question n'est pas intégré au système résidentiel de la personne. Il est à ce titre intéressant de remarquer que les deux adolescents dont le système résidentiel comporte les deux domiciles parentaux (celui du père et de la mère) représentent pourtant seulement le territoire du foyer. L'appropriation territoriale, centrée sur le territoire du foyer, témoigne dans un cas d'une pratique autonome de l'espace, réalisée seul ou avec des pairs, et dans l'autre, d'une pratique accompagnée par les adultes. Le premier cas correspond à celui de L., placée au Foyer 3 depuis septembre 2010. Son ordonnance de placement stipule un droit d'hébergement chez son père et chez sa mère, séparés, mais elle s'y rend rarement. Les lieux qu'elle dit fréquenter souvent se situent majoritairement dans la commune de l'établissement et sont associés à des pratiques avec des pairs. Cette pratique autonome contraste avec le discours de D., dans lequel apparaissent les pratiques spatiales en contexte d'accompagnement. Placé au Foyer 1, ce garçon de douze ans se rend un week-end sur deux dans sa commune d'origine, où vivent ses deux parents, séparés, mais vivant dans le même quartier. Interrogé sur les lieux où il va souvent, D. choisit de montrer « là où on va avec le foyer ». Révélant peut-être une certaine méfiance vis-à-vis de l'enquêteur (on sait par ailleurs que D. a une pratique autonome du territoire du foyer, à l'occasion de sorties non autorisées notamment), il montre aussi une appropriation qui passe par des pratiques spatiales accompagnées. Ces représentations spatiales révèlent deux modalités d'appropriation du territoire du foyer, en lien avec des pratiques autonomes ou accompagnées. Le premier écart observé entre pratiques et représentations spatiales concerne donc la représentation exclusive du territoire du foyer pour des adolescents qui fréquentent pourtant les territoires des domiciles parentaux. L'écart peut ici être expliqué par le déploiement d'autres pratiques, autonomes ou accompagnées, du territoire du foyer.

Inversement, malgré l'impossibilité de se rendre au domicile familial, celui-ci reste pour certains un territoire de référence. Si ces cas sont marginaux au sein de l'échantillon, ils montrent bien le sentiment d'appartenance qui accompagne la référence au territoire, momentanément inaccessible. Le terme « chez moi » est ainsi utilisé par S. lorsqu'elle représente son quartier, alors même qu'elle n'est pas autorisée à être hébergée par sa mère qui y réside. Ce même terme est utilisé par K., placé au Foyer 2 suite à un placement pénal. L'ordonnance de placement lui interdit de se rendre dans le quartier où il était domicilié. Lors de l'entretien, il représente ce quartier de l'agglomération lyonnaise en insistant sur un immeuble : « Ça, c'est mon chez-moi! ». Dans le cas de ce deuxième écart entre pratiques et représentations spatiales, la représentation du territoire du domicile familial intervient alors que ce lieu n'est pas fréquenté par l'adolescent. Le rapport affectif au territoire peut alors expliquer cet écart.

3.3 L'appropriation territoriale des « espaces tiers »

L'analyse de la représentation des « espaces tiers » par les adolescents permet aussi d'envisager ce rapport affectif au territoire dans son lien avec les pratiques spatiales. Ce type de configuration, qui concerne neuf adolescents de notre échantillon, introduit des espaces variés qui s'inscrivent dans différentes échelles spatiales et temporelles. Les représentations peuvent ainsi être centrées sur un lieu précis ou sur un ou plusieurs quartiers. La localisation même de ces lieux renvoie à différentes échelles : pour la plupart, ces lieux tiers sont situés à proximité du lieu de placement et font écho

à une pratique actuelle. Ils peuvent aussi mobiliser des espaces plus lointains qui font alors référence aux pratiques passées. Plusieurs statuts de ces lieux tiers, ne correspondant ni au territoire du foyer ni au territoire du domicile familial, se dégagent ainsi.

Ces lieux peuvent renvoyer à une approche fonctionnelle du territoire. Certains jeunes représentent ainsi les lieux où se déroulent plusieurs de leurs activités, qu'elles soient liées aux loisirs ou à une prise en charge, médicale, par exemple. Plusieurs territoires, discontinus, sont alors représentés et ne permettent pas d'identifier un lieu d'ancrage particulier. Si l'appropriation territoriale va bien au-delà du territoire du foyer, elle ne se fait pas forcément au détriment de celui-ci, même lorsqu'il n'est pas représenté. Questionné sur les lieux où il voudrait vivre plus tard, Q. répond : « À [la commune du foyer], dans mes débuts, je voudrais vivre là, c'est posé... », montrant un réel attachement à ce territoire. La représentation d'espaces autre que ceux du domicile familial et du foyer témoignent dans d'autres cas d'un réel ancrage, avec un nouvel « habiter » qui peut prendre différentes formes.

Ce lieu tiers peut dans un premier temps être intégré au système résidentiel de l'adolescent. Certains jeunes étant dans un système résidentiel de type « entourage » représentent ainsi le territoire de vie de leur entourage. B., placé au Foyer 2 depuis juin 2011, passe régulièrement ses week-ends chez des amis. Lorsqu'il commence à représenter les endroits où il va souvent, selon la consigne du JRS, il dit : « C'est les États, à Lyon 8^e, c'est mon quartier. » Ensuite, lorsque je lui demande quels sont ses endroits préférés, il évoque aussi le 8^e arrondissement où vit sa « famille d'accueil » et me dit : « J'habite là-bas. » Le même terme, « habiter », est utilisé lorsque je lui demande quel lieu il montrerait à un visiteur étranger, avec la réponse : « Le foyer, parce que j'habite ici. » Le territoire de « l'habiter » se dualise alors entre le territoire du foyer et le territoire de l'entourage. Si l'on retrouve alors une configuration proche de celle des adolescents représentant le territoire du foyer et celui du domicile familial, d'autres cas introduisent des rapports à l'espace plus spécifiques.

La représentation d'un lieu tiers peut dans un deuxième temps introduire un lieu sans lien avec le système résidentiel de l'adolescent. Interrogée sur les endroits où elle va souvent, R. répond : « L'Opéra, ben ouais, moi, je squatte à l'hôtel de ville. » Ce territoire est alors minutieusement représenté à l'aide du JRS (Figure 1 : « L'Opéra », territoire d'ancrage). Centré sur l'Opéra et la place de la Comédie (dont le nom n'est pas cité pendant l'entretien), la représentation fait aussi apparaître « la ville autour » (éléments n^{os} 1, 6, 7, 8, 9, 10) ou les « habitations » (élément n^o 12). Ces éléments génériques utilisés plusieurs fois sont disposés circulairement et contrastent avec l'attention portée aux autres éléments, qu'il s'agisse de la volonté de reproduire l'architecture de l'Opéra et ses arcades (élément n^o 4) ou de préciser les pratiques associées à certains espaces, comme dans le cas de la place de la Comédie, désignée par « l'autre place, là où il y a les squatteurs » (élément n^o 13). Cet espace public, lieu de passage, est aussi le lieu de pratiques plus immobiles, notamment sous les arcades de l'opéra, espace plus abrité (Figure 2 : L'Opéra, pratiques mobiles et immobiles). Il est pratiqué presque quotidiennement par R. qui n'est pas scolarisée. Cet attachement transparait aussi lorsque R. évoque un potentiel retour dans sa région d'origine, où elle encore de la famille. Alors qu'elle fait le souhait de retourner là-bas, elle se ravise : « Ça ferait bizarre de quitter Lyon », et mentionne l'Opéra (Carnet de terrain, Foyer 2, 2012-01-13). Cet attachement peut être mis en lien avec l'absence d'autre lieu de référence pour R., qui ne peut pas être accueillie dans sa famille ou son entourage. « Transférée de foyer en foyer », selon sa propre expression, R., sait qu'elle va à courte échéance quitter le foyer. Lorsqu'elle parle de « l'Opéra », elle évoque des personnes : « Maintenant, je connais du monde! », « l'ambiance », mais aussi la nourriture : « ça va nous chercher

des tacos, on mange là-bas. » Il lui arrive aussi, lors de fugues, de passer toute ou partie de la nuit là-bas. L'espace public est alors investi comme un espace domestique. À l'inverse, les temps passés au foyer peuvent être très courts : « Je rentre pour me changer et je repars », dit-elle pendant l'entretien, rappelant l'usage limité du logement pour des personnes se définissant comme sans domicile fixe (Zeneidi-Henry, 2002 : 69). L'attachement observé semble se faire en lien avec l'absence d'autres lieux de référence pour l'adolescente. Même si l'espace représenté est un lieu public, les pratiques associées (« zoner », « squatter », manger, dormir) et les temporalités dans lesquelles elles se déploient, sur de longues durées, de jour comme de nuit, témoignent d'un investissement fort dans ces espaces.

Figure 1 :
« L'Opéra », territoire d'ancrage

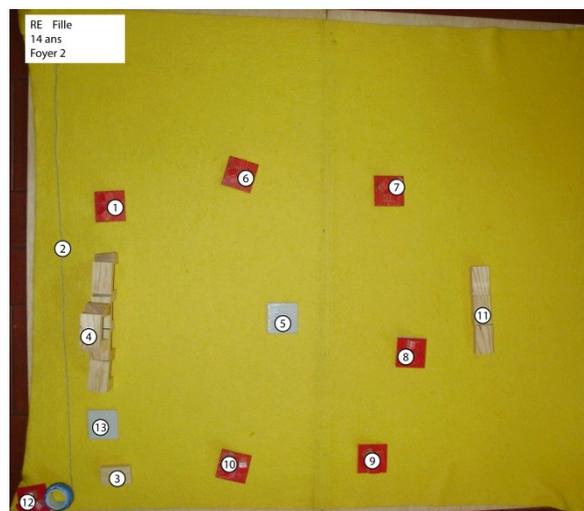


Figure 2 :
« L'Opéra », pratiques mobiles et immobiles



Auteur, 2012

Enfin, le territoire représenté peut faire référence à des lieux fréquentés dans le passé. C'est le cas de N., arrivé depuis deux mois au Foyer 1 au moment de notre entretien. Questionné sur les lieux où il va souvent, il choisit de représenter un quartier de Marseille dont il parle au passé : « le quartier où j'allais souvent » ou bien : « j'y étais tout le temps ». Durant l'entretien, Marseille est citée en opposition à Lyon : à propos des transports en commun, N. dit : « C'est plus chiant qu'à Marseille, à Marseille, c'est plus facile. » Il oppose aussi Marseille, ville où il ne s'ennuyait jamais, à Lyon « où il n'y a rien à faire ». Si le lien avec Marseille s'inscrit dans le passé, la tension avec un possible retour dans cette ville est présente dans le discours de l'adolescent : « Y a un train, je pourrais partir aussi. » L'attachement au territoire, s'il relève du souvenir, peut néanmoins se traduire dans les pratiques actuelles.

Représentation et pratiques associées permettent de considérer le rapport au territoire des adolescents à travers l'appropriation cognitive qui en est faite et l'éventuel rapport affectif, en lien ou non avec des pratiques de ce territoire. Elles soulignent la construction par les adolescents d'une appropriation territoriale multiple, qui dépasse celle du territoire familial, intégrant le territoire du foyer, mais aussi des espaces tiers. Elles témoignent dans certains cas d'un réel ancrage, puisque le territoire peut être porteur d'identité. Cette enquête permet aussi d'appréhender l'exclusivité des lieux d'ancrage. La présence, dans certaines représentations, des deux territoires, celui du foyer et du domicile familial, témoigne d'un rapport dualisé au territoire, qu'il soit dû à une situation de birésidentialité effective ou affective.

Les mobilités et ancrages des individus, même jeunes, peuvent se déployer dans un contexte qui n'est pas familial, notamment lorsqu'une prise en charge sociale repose sur le retrait d'un adolescent de sa famille ou de son milieu de vie. Selon les configurations familiales (présence d'un ou des deux parents, famille élargie, entourage ou isolement) et les situations résidentielles des individus, le rapport au territoire se construit de manière ambivalente. Quatre types d'appropriation territoriale ont ainsi été observés, selon que les adolescents font référence au territoire du domicile familial, au territoire du foyer, aux deux territoires ou à aucun d'entre eux. Ces appropriations ne s'expliquent que partiellement par les pratiques des adolescents et renvoient plutôt au rapport affectif et au sentiment d'appartenance. Le territoire du « chez-moi » ou de « l'habiter », dans le discours et les représentations des adolescents, peut ainsi ne pas être intégré au système résidentiel. La prise en compte des représentations spatiales permet de montrer que le rapport affectif au territoire se développe bien au-delà des espaces fréquentés au quotidien par les adolescents. Alors que les débats dans le domaine de la protection de l'enfance en France sont souvent centrés sur la proximité entre le domicile familial et le lieu de placement, même dans le cas de populations adolescentes, les territoires de référence des adolescents peuvent dépasser ce cadre. Qu'il s'agisse du territoire du domicile familial temporairement inaccessible, d'un territoire associé à des souvenirs heureux, ou d'un espace public investi par des pratiques domestiques, la référence à ces espaces montre la diversité de l'ancrage territorial des jeunes, bien au-delà des espaces de la famille et de la prise en charge sociale. Dépassant ces deux contextes, les espaces fréquentés et représentés par les adolescents révèlent l'existence d'autres lieux ressources et invitent à prendre en compte leur rôle dans l'acquisition de l'autonomie.

Références bibliographiques

Authier, J-Y., J. Bidet, A. Collet, P. Gilbert et H. Steinmetz. 2010. *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Plan Urbanisme Construction Architecture.

Bacqué, M-H. et S. Fol. 2007. « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue suisse de sociologie*, vol. 33, no 1, p. 89-104.

Baudis, D. 2011. « Enfants confiés, enfants placés : défendre et promouvoir leurs droits », Rapport 2011 consacré aux droits de l'enfant, Paris, Le Défenseur des droits.

Bertaux-Wiame, I. 1995. « Familial et résidentiel : un couple indissociable », *Sociologie et sociétés*, vol. 27, no 2, p. 163-175.

Berthet, J-M. 2007. « Jeunesse périphérique en centre-ville : l'exemple de Lyon », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, no 4.

Bigoteau, M., I. Garat et G. Moreau. 2009. *Les jeunes dans la ville Atlas social de Nantes Métropole*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Bonvalet, C. et É. Lelièvre. 2005. « Les lieux de la famille », *Espaces et sociétés*, vol. 2, no 120-121, p. 99-122.

Borgetto, M. et R. Lafore. 2009. *Droit de l'aide et de l'action sociales*, Paris, Editions Montchrestien.

Brunet, R., R. Ferras et H. Théry. 1992. *Les mots de la géographie*, Paris, La Documentation Française.

Chapponnais, M. 2008. *Placer l'enfant en institution. MECS, foyers éducatifs et villages d'enfants*, Paris, Dunod.

Clément, C. et C. Bonvalet. 2005. « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espaces et sociétés*, vol. 2, no 120-121, p. 79-97.

Danic, I. 2012. « Investissements ordinaires de l'espace d'un quartier périphérique par les adolescents : une conflictualité sans mobilisation », dans *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, sous la dir. de Y. Bonny, S. Ollitrault, R. Keerle et Y. Le Caro, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 45-58.

Debré I. 2010. *Les mineurs isolés étrangers en France*, Rapport de Madame Isabelle Debré, Sénateur des Hauts-de-Seine, Parlementaire en mission auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés.

Depeau, S. 2008. « Radioscopie des territoires de la mobilité des enfants en milieu urbain. Comparaison entre Paris intra-muros et banlieue parisienne », *Enfances, Familles, Générations*, no 8.

Depeau, S. et T. Ramadier. 2005. « Les trajets domicile-école en milieux urbains : quelles conditions pour l'autonomie de l'enfant de 10-12 ans ? », *Psychologie et société*, no 8.

Frechon, I. 2003. *Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, thèse de doctorat de démographie sociale et de sociologie, Paris, Université de Paris X – Nanterre.

Jamet, L. 2010. « Les mesures de placement de mineurs « délinquants » : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, no 9.

- Kaufmann, V. 2006. « Motilités, latence de mobilité et modes de vie urbains », dans *La ville aux limites de la mobilité*, sous la dir. de M. Bonnet et P. Aubertel, Paris, Presses Universitaires de France, p. 223-233.
- Kaufmann, V. et E. Widmer. 2005. « L'acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche », *Espaces et sociétés*, vol. 2, no 120-121, p. 199-217.
- Le Breton, E. 2005. *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand Colin.
- Lepoutre, D. 1997. *Cœur de banlieue. Codes, rites, et langages*, Paris, Odile Jacob.
- Lima, L. 2012. « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », dans *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, sous la dir. de V. Becquet, P. Loncle, C. Van de Velde, Nîmes, Champ social Editions, p. 126-137.
- Loncle, P. 2010. *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Marcelli, D. 2010. « Adolescence », dans *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, sous la dir. de D. Le Breton et D. Marcelli, Paris, PUF, p. 15-19.
- Pinson, D. 1988. *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Ministère de l'équipement et du logement, Plan construction et architecture.
- Potin, É. 2009. « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, no 8.
- Ramadier, T. et S. Depeau. 2010. « Approche méthodologique (JRS) et développementale de la représentation de l'espace urbain quotidien de l'enfant », dans *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, sous la dir. de I. Danic, O. David et S. Depeau, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 61-74.
- Renahy, N. 2005. *Les gars du coin*, Paris, La découverte.
- Ripoll, F. et V. Veschambre. 2005a, « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la « mobilité et le capital spatial » », dans *Rural-urbain : Nouveaux liens, nouvelles frontières*, sous la dir. de S. Arlaud, Y. Jean et D. Royoux, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 467-483.
- Ripoll, F. et V. Veschambre. 2005b. « Introduction », *Noroi*, no 195, p. 7-15.
- Rivière, C. 2012. « Les enfants : révélateurs de nos rapports aux espaces publics », *Métropolitiques*.
- Tsoukala, K. 2001. *L'image de la ville chez l'enfant*, Paris, Economica.
- Vignal, C. 2003. *Ancrages et mobilités de salariés de l'industrie à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi. Configurations résidentielles, logiques familiales et logiques professionnelles*. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Paris, Institut d'urbanisme de Paris-Université Paris XII.
- Zeneidi-Henry, D. 2002. *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal.